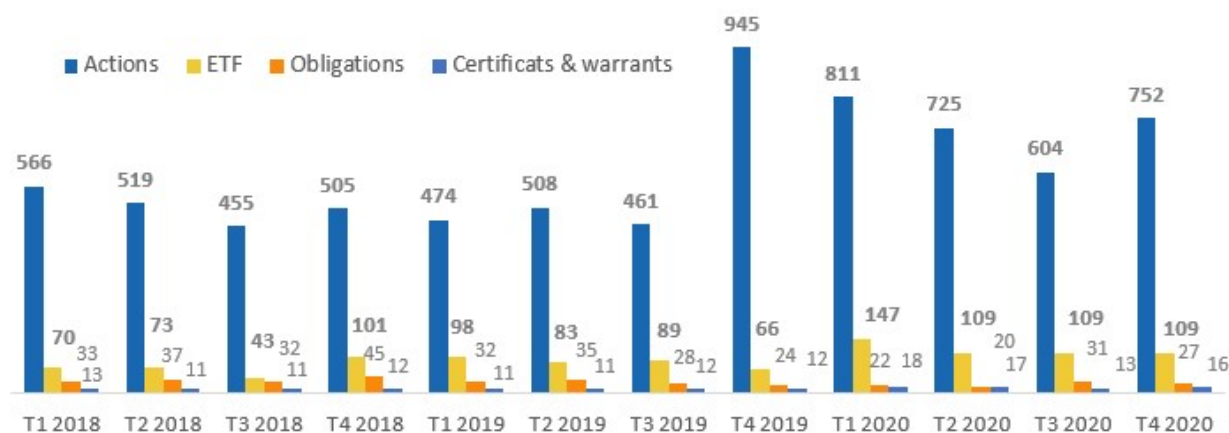


TABLEAU DE BORD DES INVESTISSEURS PARTICULIERS ACTIFS

N°1 - Janvier 2021

Nombre de particuliers, en milliers, ayant passé au moins un ordre d'achat ou de vente (par trimestre)



Le nombre de particuliers investisseurs actifs est resté élevé tout au long de 2020. 752 000 particuliers ont encore passé au moins un ordre d'achat ou de vente sur des actions au 4^e trimestre 2020. Le 4^e trimestre 2019 (945 000 particuliers actifs) avait été marqué par l'introduction en bourse de la Française des Jeux.

Source : déclarations des transactions, AMF

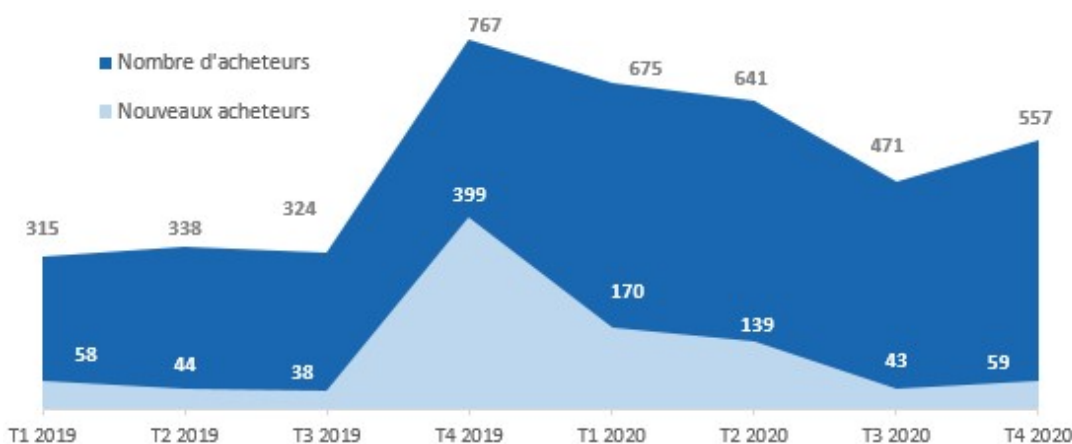
Nombre de particuliers, en milliers, ayant passé au moins un ordre d'achat ou de vente (par an et sur 3 ans)

	2018	2019	2020	2018 à 2020
Tous instruments financiers	1 235	1 552	1 498	2 699
dont actions	1 064	1 394	1 344	2 405
dont ETF	143	175	233	299
dont obligations	123	101	83	261
dont certificats & warrants	20	19	29	40

En 2020, les particuliers ont été près de 1,4 million à passer au moins un ordre d'achat ou de vente en actions. Au total, de début 2018 à fin 2020, 2,4 millions de particuliers ont passé au moins un ordre sur des actions. Par ailleurs, le nombre de particuliers actifs en ETF a augmenté de 143 000 en 2018 à 233 000 en 2020.

Source : déclarations des transactions, AMF

Nombre de particuliers, en milliers, ayant passé au moins un ordre à l'achat sur les actions et nombre de « nouveaux » investisseurs (par trimestre)



Au 4^e trimestre 2019, environ 767 000 particuliers ont passé au moins un ordre d'achat en actions (notamment pour participer à l'introduction en Bourse de la Française des Jeux), dont 399 000 « nouveaux » investisseurs qui n'avaient pas encore passé au moins un ordre depuis le 1^{er} janvier 2018.

Source : déclarations des transactions, AMF

Différence, en milliers, entre le nombre de particuliers acheteurs d'actions et le nombre de particuliers vendeurs d'actions (par trimestre)



Au 4^e trimestre 2019 (introduction en Bourse de la Française des Jeux) et au 1^{er} semestre 2020 (1^{er} confinement, puis déconfinement), le nombre d'acheteurs d'actions a été nettement supérieur au nombre de vendeurs d'actions.

Source : déclarations des transactions, AMF

Les déclarations des transactions

Dans le cadre de la réglementation européenne sur les marchés d'instruments financiers (directive MIF2), les prestataires de services d'investissement (PSI) déclarent aux régulateurs les transactions effectuées sur des instruments financiers (actions, obligations, ETF, certificats, warrants, options, produits de bourse...), à l'exception des transactions portant sur des parts de placements collectifs (FCP, SICAV, SCPI...).

Précisions

Pour chaque transaction sur un instrument financier, les informations suivantes sont transmises au régulateur :

- ◇ le type d'instrument faisant l'objet d'une vente ou d'un achat ;
- ◇ le montant et le sens de la transaction (achat ou vente) ;
- ◇ la date de naissance de la personne ayant passé l'ordre sur un instrument financier ;
- ◇ le prestataire de services d'investissement (PSI) ayant transmis l'ordre.

Les statistiques présentées dans ce Tableau de bord concernent les clients particuliers servis par un PSI français (à l'exception de ses succursales à l'étranger) ou la succursale d'un PSI de l'Union européenne.

- ◇ **Investisseur « actif »**
Investisseur ayant passé au moins un ordre d'achat ou de vente sur la période considérée.
- ◇ **Nombre de particuliers en France ayant passé au moins un ordre d'achat ou de vente**
Nombre de particuliers différents ayant passé, sur la période considérée, au moins un ordre d'achat ou de vente.
- ◇ **Nombre de particuliers ayant passé au moins un ordre à l'achat sur les actions**
Nombre de particuliers différents ayant passé, sur la période considérée, au moins un ordre d'achat.
- ◇ **Différence avec le nombre de particuliers ayant passé au moins un ordre de vente**
Sur la période considérée, différence entre le nombre de particuliers ayant passé au moins un ordre d'achat et le nombre de particuliers ayant passé au moins un ordre de vente.
- ◇ **Nouveaux investisseurs**
Investisseurs particuliers ayant passé sur la période considérée au moins un ordre d'achat pour la première fois depuis le 1^{er} janvier 2018, date du début des déclarations des transactions. Ce chiffre intègre à la fois des personnes n'ayant jamais passé d'ordre de bourse jusque-là et des investisseurs inactifs depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le nombre total de personnes comptabilisées au cours d'une année complète est inférieur à la somme des totaux trimestriels de l'année concernée car certaines personnes passent des ordres lors de trimestres différents.

